



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024  
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 – 15

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

**Objet : PROGRAMME DU SDE « TETE EN LED »**

Monsieur le Maire rappelle que le SDE mène une opération d'éclairage public prioritaire et permet la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lampes sur poteaux par des lampes LEDs, connectées dans un souci d'économie d'énergie.

Le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 2% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 73
- Montant de l'investissement HT : 39 995,00 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 3 999,50 €
- **Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 3 999,50 €**
- Financement Intracting porté par le SDE65 : 80% du montant HT soit 31 996,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Article Unique** : décide de participer au programme et de verser la somme de 3 999,50€ au SDE pour la réalisation de cette opération.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet

